COMMUNE DE COURTHEZON

DECISION N° 2024/071

PORTANT: CONTRAT DE MAINTENANCE DE 10 DEFIBRILLATEURS - ADI PROTECTION INCENDIE

Nous, Maire de la Commune de Courthézon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n°2020030 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 5 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la mise en concurrence par consultation simplifiée portant contrat de maintenance de 10 défibrillateurs,

Considérant la proposition de ADI Protection incendie -1282 chemin des Négadoux − CS 53000-83180 SIX-FOURS LES PLAGES CEDEX pour un montant total de 2.399€HT soit 2.878,80€TTC comme précisé dans le contrat ci-joint annexé,

Considérant que l'offre de cette entreprise répond aux critères de la consultation, il convient de signer le contrat à intervenir,

DECIDE

<u>Article 1</u>: De signer un contrat de maintenance de 10 défibrillateurs avec ADI Protection incendie - 1282 chemin des Négadoux - CS 53000-83180 SIX-FOURS LES PLAGES CEDEX à compter du 01/01/2025 pour une durée de 4ans.

Article 2 : Les dépenses afférentes à cette prestation d'un montant annuel de 2.399€HT soit 2.878,80€TTC seront inscrites au budget de la ville exercices 2025 et suivants, et seront réglées après visa du service fait.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

<u>Article 4</u>: La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le département, publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de publication, certifiée exécutoire le :

1 9 NOV. 2024



LE MAIRE

Nicolas PAGET

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2024

Application agréée E-legalité.com